

**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
(S.M.E.D.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SMED**

**Séance du 23 septembre 2020
Présidence : Didier KHELFA**

N°2020-24

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt et le 23 septembre à 9h00, le Comité du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Christophe AMALRIC, Président sortant, s'est réuni à la salle Marcel PAGNOL à Lançon Provence.

Etaient présents : voir liste jointe.

Constatant que le quorum est atteint ;

Le Président expose :

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 6 des statuts du SMED13, le Comité syndical détermine le nombre de membres du Bureau.

Il est également rappelé qu'en application à l'article 6 des statuts, chaque membre du Bureau siège en qualité d'élu du Comité syndical et ne détient, par conséquent, qu'une seule voix, sans pondération possible au regard « du poids » de sa collectivité d'origine.

Il est proposé au Comité syndical de fixer ce nombre à 11 Vice-Présidents et le Président du SMED13, Président de droit du Bureau.

Le Comité Syndical, après en avoir ouï l'exposé et après en délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer la composition du Bureau Syndical à 11 Vice-Présidents et le Président du SMED13, Président de droit du Bureau.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,

Didier KHELFA

